

## Règlement intérieur 9<sup>e</sup> open rapide international de Saint-Égrève

### Article 1

L'Échiquier Grenoblois et le Sou des Ecoles de Saint-Egrève organisent le 9<sup>e</sup> open rapide international de Saint-Égrève, le dimanche 24 mai 2026 à l'Espace Robert FIAT.

### Article 2

- a) Deux tournois :
  - Tournoi principal ouvert à toutes et à tous.
  - Tournoi jeune réservé aux joueur·euse·s ayant moins de 14 ans au 1<sup>er</sup> janvier 2026 (U14 – benjamin·e) et un Elo rapide FIDE inférieur à 1600 (si pas de Elo rapide FIDE : Elo Fide « lent » inférieur à 1600).
- b) Nombre de rondes : 7 rondes.
- c) Cadence : 15 minutes + 5 secondes / coup.
- d) Clôture des inscriptions et pointage : 9h30.
- e) Droit d'inscription :
  - 8 € pour les jeunes et 10 € à partir du 22 mai.
  - 16 € pour les seniors et 20 € à partir du 22 mai.
  - Mi-tarif pour les Maîtres FIDE (MF), les Maîtres FIDE Féminins (MFf).
  - Gratuité pour les Maîtres Internationaux (MI), les Maîtres Internationaux Féminins (MIf), les Grands Maîtres Internationaux (GMI) et les Grands Maîtres Internationaux Féminins (GMIf).
- f) Appariement pour la première ronde : Seul·e·s les joueur·euse·s présent·e·s et ayant réglé leur droit d'inscription seront apparié·e·s.
- g) Licence :
  - A ou B obligatoire.
  - Possibilité de prendre la licence sur place (8 € pour les seniors et 3 € jeunes).

### Article 3

- Règles régissant les parties : Règles adoptées par la FIDE lors de son 93<sup>e</sup> congrès et appliquées par la FFE depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2023.
- Application de l'annexe A5 de la FIDE (annexe dédiée aux parties rapides).

### Article 4

- a) Les appariements se font au système suisse intégral, à partir du classement rapide (règles C04 FIDE), avec l'aide du programme informatique Sharly Chess.
- b) Le délai de forfait est de 10 minutes.
- c) Le classement est établi au nombre de points, puis au Buchholz (Papi) et Performance (Papi).

### Article 5

Tout·e joueur·euse faisant forfait sans prévenir ne sera pas apparié·e à la ronde suivante.

## Article 6

La liste détaillée des prix est affichée dans la salle du tournoi avant la 4<sup>e</sup> ronde.

Les prix ne sont pas cumulables. Chaque joueur·euse reçoit le prix le plus important auquel elle ou il a droit. Les prix au classement général seront attribués au système Hort.

Les autres prix seront attribués en cas d'égalité de points de partie à la personne ayant le meilleur départage.

## Article 7

Le tournoi est arbitré par Claire PERNOUD, arbitre internationale et AFE2 et par Pierre SALINAS, AFC et arbitre stagiaire AFO.

## Article 8

Tous·tes les participant·e·s s'engagent à respecter le présent règlement intérieur.

Tout·e contrevenant·e pourra recevoir un avertissement.

Les blitz et analyses sont interdits dans la salle de jeu.

À la fin de la partie, le·la gagnant·e (ou le·la joueur·euse ayant les blancs en cas de partie nulle) apporte le résultat. L'autre joueur·euse remet les pièces en place.

## Article 9

Par son inscription aux tournois de Saint-Egrève, le·la joueur·euse adulte ou les représentant·e·s légaux·ales d'un·e joueur·euse mineur·e donnent autorisation à l'organisateur de publier sur son site internet ou sur d'autres supports en lien avec l'activité échiquéenne des photos réalisées à l'occasion de la manifestation.

**Les arbitres**

**L'organisateur**